



NOTICE D'INFORMATION DU JEUNE ACCUEILLI

TOIT EN TANDEM est une société coopérative d'intérêt collectif, entreprise de l'économie sociale et solidaire, qui a pour vocation de mettre en relation des étudiants ou jeunes actifs à la recherche d'un logement avec des personnes âgées désireuses d'un peu de compagnie, d'aide aux tâches de la vie quotidienne ou simplement d'un petit complément de revenus.

Il s'agit toujours d'une chambre située dans l'appartement ou la maison du senior. Une idée qui fait appel à la solidarité, à la bonne volonté de personnes généreuses, dynamiques, conviviales et au volontariat de chacun pour réussir. En vous adressant à notre structure, vous ne remplissez pas une simple demande de logement comme auprès d'une agence immobilière et la personne chez qui vous allez habiter n'est pas un simple loueur de meublé ! Vivre chez une personne âgée, une personne seule, peut vous permettre de vous loger de manière plus économique et confortable, certes, mais nécessite de votre part un engagement. Quel que soit votre hôte, il vous accueillera chez lui et même s'il vous demande une contrepartie financière, vous devez vous considérer, d'une certaine manière, comme son invité. Si vous entrez dans les lieux avec cet état d'esprit, vous vivrez une très agréable cohabitation intergénérationnelle.

Conditions d'adhésion : pour candidater, vous devez répondre à certains critères :

- Avoir entre 18 et 30 ans,
- Être étudiant ou jeunes actifs,
- Votre demande doit concerner le département des **Alpes Maritimes** ou le département du **Var**.

Votre inscription : votre candidature sera étudiée dès réception de votre dossier complet. Dès que nous aurons trouvé une personne âgée correspondant à votre profil et à vos attentes, nous conviendrons d'un rendez-vous afin de finaliser votre dossier. Cet échange est destiné à mettre en place les conditions permettant une cohabitation harmonieuse, il sera le reflet des souhaits et des limites de chacun, une occasion de faire connaissance et d'évoquer les différents aspects de la future vie en cohabitation. Une rencontre est ensuite organisée avec votre futur hôte et vous visitez la chambre proposée. Si vous et votre hôte êtes d'accord, vous signerez un contrat de cohabitation intergénérationnelle et la charte de la coopérative TOIT EN TANDEM que vous vous engagez à respecter.

Pour rejoindre TOIT EN TANDEM et nous permettre d'identifier pour vous, le senior accueillant, vous devez :

- Lire attentivement notre charte,
- Remplir le dossier de candidature,
- Fournir les documents demandés, pour tous : 1 photo d'identité, photocopie de la carte d'identité ou du passeport (photocopie du titre de séjour pour les étrangers), responsabilité civile (RC, fourni avec l'assurance auto s'il y a)
- Lorsque vous êtes étudiant : Photocopie de la carte d'étudiant
- Pour les demandeurs d'emploi : Photocopie de la carte de demandeur d'emploi
- Pour les jeunes actifs : Photocopie du contrat de travail et Extrait du casier judiciaire vierge

Avec votre dossier de candidature vous réglerez la somme de 25 € de frais de dossier. Dès que vous aurez votre chambre, une cotisation annuelle de 300 € pour la formule solidaire et de 280 € pour la formule conviviale sera à régler (possibilité de faire 2 ou 3 chèques)



En cas de problème ou de mésentente avec votre hôte, TOIT EN TANDEM s'engage à tenter une médiation et si elle n'aboutit pas à vous trouver une autre chambre (dans la mesure du possible). ATTENTION : TOIT EN TANDEM n'est pas une agence immobilière : vous ne payez pas une commission mais une adhésion pour devenir associé de la coopérative, en vous engageant à respecter la charte, et des frais de service pour l'aider dans son fonctionnement. TOIT EN TANDEM ne peut se substituer ni aux seniors ni aux jeunes et ne se porte pas garant des accords conclus entre eux. Au cours de la cohabitation TOIT EN TANDEM, en sa qualité d'intermédiaire, n'assume aucune responsabilité en cas de désaccord entre les deux parties, ou en cas de préjudice commis par l'une des parties à l'encontre de l'autre

Remplir un dossier de candidature ne vous donne pas « droit » à une chambre, mais vous offre l'opportunité d'en trouver une. Votre dossier doit être complet pour être traité.

Si vous avez encore des questions, une FAQ est en ligne sur le site www.toitentandem.fr

Si vous ne trouvez pas votre réponse, contactez-nous contact@toitentandem.fr

OU posez votre question :

- Pour les Alpes Maritimes au 07 69 61 82 49
- Pour le Var au 07 67 77 57 05

Solidairement, l'équipe de TOIT EN TANDEM.